



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ZF LifeguardFluid 8.3 DCT

N° d'article

0671.090.471

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

Mélange.

Utilisation

Huile d'engrenage.

Utilisations déconseillées

Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

Fournisseur

ZF Aftermarket

Adresse

ZF Friedrichshafen AG
Obere Weiden 12

97424 Schweinfurt
Allemagne

Téléphone

+49 9721 475 60

Courriel

msds.zf-aftermarket@zf.com

Site web

www.zf.com/contact

Référence

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

E-mail

msds.zf-aftermarket@zf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Mentions de danger

H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Mentions de danger supplémentaires

EUH208 Contient PRODUITS DE REACTION DE 4-METHYL-2PENTANOL ET PENTASULFIDE DE DIPHOSPHORE, PROPOXYLEE, ESTERIFIEE AVEC PENTAOXIDE DE DIPHOSPHORE ET SALEE D'AMINES, C12-14-TERT-ALKYL. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans être conforme à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales..



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Informations complémentaires

Annexe XVII - REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux: Aucune.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Note: Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34-XXXX -	≥50 - ≤75%	Asp. Tox. 1	H304 - -		kinematic viscosity < 20.5 cSt 40 °C.
sulfure d'olefine	68937-96-2 273-103-3 01-2119540515-43 -	0 - ≤5%	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3	H317, H412 - -	Skin Sens. 1B, H317: C ≥ 46%	-
dérivé d'acide dithiophosphorique	- 931-384-6 01-2119493620-38 -	0 - ≤3%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	H302, H317, H319, H411 - -	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 9,39% Eye Irrit. 2, H319: 50% < C ≤ 100% ATE [Orale]: 500 mg/kg pc	-



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro- traités	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627- 25 649-467-00-8	0 - ≤3%	Asp. Tox. 1	H304 - -		ATE (oral): >5000 mg/kg; ATE (dermal): >5000 mg/kg; ATE (inhal- ation): 5 mg/kg
thiophosphate de O,O,O-triphényle	597-82-0 209-909-9 01-2119979545- 21-0000 -	0 - ≤1%	Aquatic Chronic 1	H410 - M-chro=10		PBT (per- sistent, bioaccumu- lative and toxic sub- stance). Regulation (EC) No. 1907/2006, REACH Art- icle 59(1). Candidate List.
phosphates, sel d'amine	92623-72-8 943-540-0 01-2120120371- 74 -	>0 - <1%	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H317, H400, H411 M-acut=1 -		Skin Sens. 1, H317 C ≥ 13%

Produit à base de

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration $\geq 0,1$ %. Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistants, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Contact avec les yeux

Aucune donnée spécifique.

Ingestion

Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier.

Note au médecin traitant: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, oxydes de soufre.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Suivre les procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres produits impliqués. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Assurer un refroidissement prolongé afin de prévenir une réinflammation. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

PROCÉDURES DE NOTIFICATION: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

Pour les non-secouristes: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements mineurs : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomée. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Déversements importants : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomée. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Éliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants. Avertir les autres navires. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Hygiène

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100×10^{-12} Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer la conductivité de ce liquide.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Directive Seveso - Seuils de déclaration:

Critères de danger:

Catégorie: E2

Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs): 200 tonnes

Seuil de rapport de sécurité: 500 tonnes



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de recommandations spécifiques.
Solutions spécifiques au secteur industriel: Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Voir le tableau OEL ci-dessous.

Procédures de surveillance recommandées: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
1-decene, homopolymere hydrogene. Forme: Aérosols : fraction thoracique (inhalable).	- -	- / 5		MPT 8 heures	-



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Forme: Fraction inhalable.	- -	- / 5	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2025) [Min- eral Oil, pure, highly and severely refined]	TWA 8 heures	2025

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1,2 mg/m³	Consommateurs	Locaux
distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	5,4 mg/m³	Employés	Locaux

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (-/-)	PNEC	Voie orale (intoxication secondaire)	9,33 mg/kg de nourrit- ure



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-oeil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Symboles équipement de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

Des lunettes de protection conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. En cas de risque de contact, la protection suivante doit être portée, sauf si l'évaluation indique un niveau de protection supérieur : lunettes de sécurité avec protections latérales (norme EN 166).

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

Autres protections de la peau

Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Protection respiratoire

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Marron

Odeur

Caractéristique.

Point de fusion / congélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

>315.56°C (>600°F)

Inflammabilité

Allumable

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Seuil minimal: 0.9%

Seuil maximal: 7%



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Point d'inflammation

Open cup: 180°C (356°F)

Méthode

ASTM D-92

Température d'auto-allumage

Donnée non disponible

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

Non applicable.

Viscosité cinématique

81 cSt [40 °C] [ASTM D 445]

14.2 cSt [100 °C] [ASTM D 445]

Solubilité

Donnée non disponible

Hydrosolubilité

négligeable (Hydrosolubilité); Donnée non disponible (Solubilité dans d'autres solvants)

Coefficient de partage n-octanol / eau

>3.5

Pression de vapeur

<0.1 mm Hg [20 °C]

Densité et/ou densité relative

Donnée non disponible

Densité relative

0.849

Méthode

ASTM D4052

Densité de vapeur relative

>2 [Air = 1]

Propriétés des particules

Non applicable.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement: -48°C [ASTM D97]



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Éviter toute chaleur anormale. Éloigner toute source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Les agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition
ZF LifeguardFluid 8.3 DCT -	ATEmix	>5000 mg/kg	Oral



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition
PRODUITS DE REACTION DE 4-METHYL-2PENTANOL ET PENTASULFIDE DE DIPHOSPHORE, PROPOXYLEE, ESTERIFIEE AVEC PENTAOXIDE DE DIPHOSPHORE ET SALEE D'AMINES, C12-14-TERT-ALKYL -	LD50	500 mg/kg	Oral

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voies d'exposition

Non disponible.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Huiles de base de synthèse: Sur la base d'études en laboratoire sur les mêmes produits ou des produits similaires, ne sont pas susceptibles de causer d'effets significatifs pour la santé dans des conditions normales d'utilisation. Non mutagènes ni génotoxiques. Non sensibilisantes lors de tests sur animaux et humains.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Composant d'huile de base -- Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées. Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre.

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	KOC
thiophosphate de O,O,O-triphényle	49128.4
-	log Koc: 4.69



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée dans la catégorie des PBT ni des vPvB.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	PBT/vPvB
1-decene, homopolymere hydrogene -	PBT: Non. vPvB: N/A
sulfure d'olefine -	PBT: Non. vPvB: N/A
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés par des amines, C12-14-tert-alkyle -	PBT: Non. vPvB: N/A
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités -	PBT: Non. vPvB: N/A
thiophosphate de O,O,O-triphényle -	PBT: Oui. vPvB: N/A
phosphates, sel d'amine -	PBT: Non. vPvB: N/A

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux: Oui.

Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Code de déchet	Description des déchets
13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

Autres

Précautions particulières:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (o,o,otriphenyl phosphorothioate, phosphoric acid esters, amine salt)

Nom d'expédition IMDG correct

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (o,o,otriphenyl phosphorothioate, phosphoric acid esters, amine salt)



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Désignation officielle de transport de IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (o,o,otriphenyl phosphorothioate, phosphoric acid esters, amine salt)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

9

ADR/RID/ADN



9 Risque environnemental

Numéro de danger ADR/RID

90

Classe ADN

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Dispositions particulières: 274, 335, 375, 601

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Oui.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Autres

Autres informations ADR-RID

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Quantité limitée (LQ): 5 L

Dispositions particulières: 274, 335, 601, 375.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Autres informations IMDG

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Urgences: F-A, S-F

Dispositions particulières: 274, 335, 969

Autres informations IATA (ICAO)

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Quantité limitée (LQ): Avion passager et avion cargo: 450 L. Instructions d'emballage 964. Avion cargo uniquement: 450 L. Instructions d'emballage 964. Quantités limitées - Avion passager: 30 kg. Instructions d'emballage Y964.

Dispositions particulières: A97, A158, A197, A215

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Annexe XIV - REACH - Liste des substances soumises à autorisation: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC): thiophosphate de O,O,O-triphényle

Propriété intrinsèque: PBT

Références : D(2024) 7663-DC

Révision : 1/21/2025

Annexe XVII - REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux: Aucune.

Autres Réglementations UE:

Précurseurs d'explosifs: Non applicable.

Directive Seveso: Oui.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

Réglementations nationales

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878 - France

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : ZF LifeguardFluid 8.3 DCT

Installations classées: 4511, 4510

Surveillance médicale renforcée: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: concerné

Remarque: Travaux interdits aux jeunes travailleurs (publié dans les articles D4153-1 à R4153-52 de code du travail).

Autres réglementations, limitations et législations

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire du Canada: Des restrictions s'appliquent

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire de Corée (KECI): Tous les composants sont répertoriés.

Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les mesures de gestion des risques et les conditions d'utilisation de sécurité sont incluses dans les rubriques pertinentes de la FDS.



ZF LifeguardFluid

8.3 DCT

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1B - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, sous-catégorie 1B
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
EUH208 Contient PRODUITS DE REACTION DE 4-METHYL-2PENTANOL ET PENTASULFIDE DE DIPHOSPHORE, PROPOXYLÉE, ESTERIFIÉE AVEC PENTAOXIDE DE DIPHOSPHORE ET SALEES D'AMINES, C12-14-TERT-ALKYL. Peut produire une réaction allergique.

Autres

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.